

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 27 mars 2012

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Nelly METGE

Membres présents : (9) M. BARRON, Mme CAZENAVE, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme METGE), M. BERTHIER (représenté par Mme GINDRE), M. BON (représenté par M. GOUDEAU).

Membres excusés : (3) M. EL HASSOUNI, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 20 mars 2012

Délibération n° : 17-2012

Objet : Cession par le CCAS de deux véhicules à l'établissement public communal d'accueil des personnes âgées de la Ville de Dijon

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon, dans le cadre de son parc automobile, est propriétaire de deux véhicules qui étaient affectés à ses établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD). Il s'agit des véhicules suivants :

- un minibus Renault Master immatriculé 3306 WX 21 mis en circulation le 7 décembre 2004, affecté à la résidence des Bégonias,
- un minibus Fiat Ducato immatriculé 5527 XW 21 mis en circulation le 20 février 2009, affecté à la résidence des Marguerites.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le CCAS est déchargé de la gestion de ces EHPAD, confiée désormais par la Ville de Dijon à un établissement public médico-social d'accueil de personnes âgées autonome, doté de la personnalité juridique, nommé : "Établissement Public Communal d'Accueil de Personnes Âgées de la Ville de Dijon".

Aussi, au regard de l'utilité que présente ces véhicules pour le nouvel établissement, les membres du Conseil d'Administration :

- décident la cession à titre gratuit, à l'établissement public communal d'accueil des personnes âgées de la Ville de Dijon, des véhicules immatriculés 3306 WX 21 et 5527 XW 21,
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer les certificats de cession ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "N. Popadyak".

Nathalie POPADYAK

PUBLIÉ LE

28 MARS 2012

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Diptyque :

- 3 MAR. 2012

